



VILLE D'HORNAING

59171

DECISION N° 2022 – 1

Objet : Projets d'initiatives Citoyennes (PIC)

Lors du Conseil Municipal du 16 juin 2020, Monsieur le Maire a exposé que la municipalité avait mis en place il y a quelques années un Fonds de Participation des Habitants (FPH) dont l'objectif était d'encourager et de financer des micro-projets à vocation locale à l'initiative d'associations ou de collectifs d'habitants. Ce dispositif était soutenu à part égale par la municipalité et par la Région Hauts-de-France. L'association porteuse était le Comité d'animation Heurteau d'Hornaing.

Ce dispositif a été supprimé et remplacé par le Projet d'Initiative Citoyenne. La région ne souhaitant plus financer les projets à un montant inférieur à 3 000 €, la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent a proposé de mutualiser le dispositif à l'échelle du Cœur d'Ostrevent.

L'association porteuse du PIC mutualisé est l'association L.A.P.A.G.E d'Aniche.

Vu le règlement de fonctionnement du PIC approuvé par la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent, la région Hauts de France et l'association L.A.P.A.G.E,

Vu le montant de 1500 € sollicité pour le fonctionnement du PIC pour la commune d'Hornaing,

DECIDE

D'allouer pour l'exercice 2020 une subvention de 1500 € soit 50 % du financement total du dispositif.

PRECISE

Que la subvention sera versée sur l'exercice 2022 à l'association porteuse du dispositif PIC Intercommunal soit : L.A.P.A.G.E dont le siège est situé 35 rue Delforge 59580 ANICHE.

Fait à Hornaing, le 19 janvier 2022

LE MAIRE,
Frédéric DELANNOY



12, rue Jean Jaurès - B.P. 1 - 59171 HORNAING

Arrondissement de Douai - Canton de Sin-le-noble - Tél. 03.27.21.96.00 - Fax : 03.27.21.96.07

E-mail : mairie@hornaing.fr